

## CRL-2102 L'adaptation cinématographique du texte

---

### Objectifs du cours

Ce cours vise à :

- \* initier l'étudiant(e) au processus d'adaptation cinématographique d'un texte littéraire;
- \* lui fournir des outils et lui enseigner une démarche de travail de manière à ce qu'il/elle soit capable de dégager la structure et le sens d'un texte pour ensuite établir une proposition d'adaptation cinématographique;
- \* mais aussi, de manière à ce qu'il/elle soit capable de développer et d'appliquer cette proposition d'adaptation cinématographique ;
- \* adapter une courte nouvelle pour le cinéma.

### Contenu

Étude des caractéristiques d'un texte littéraire et d'un scénario.

Étude du processus d'adaptation cinématographique :

- les différentes étapes;
- la vision du scénariste;
- le travail du scénariste;
- les types d'adaptations.

Étude des thèmes, du sujet, des personnages et de l'organisation narrative du texte initial ainsi que du scénario.

Étude du traitement cinématographique.

Étude d'un roman ou d'une pièce de théâtre portés à l'écran.

Adaptation cinématographique d'un court texte.

### Approche méthodologique et formule pédagogique

Exposés magistraux de la matière illustrés de textes (romans, nouvelles, pièces de théâtre et scénarios) et de visionnements de films.

Ateliers pratiques d'exercices et d'écriture.

### Modalités d'évaluation

Évaluation à partir des travaux pratiques, d'un exposé et de la participation au cours.

- \* Participation : 20 % (participation et exercices)
- \* Exercice particulier : 20 %
- \* Travail d'adaptation : 35 %
- \* Exposé : 25 %

La participation à toutes les composantes de l'évaluation est obligatoire.

- Plagiat / voir *Règlement des études de l'Université Laval* : <http://www.lit.ulaval.ca/index.php?id=493>
- Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>
- Politique relative au calendrier de publication des résultats : 30 % de la note globale devra avoir été attribuée et communiquée aux étudiants deux jours ouvrables avant la date d'abandon sans échec et sans remboursement. Seuls les cours à formule particulière, ayant été approuvés par les directions d'unité, seront exemptés de cette politique, ce qui devra faire l'objet d'une mention dans le plan de cours.

---

#### Échelle de conversion de notes (1<sup>er</sup> cycle)

<b>Excellent :</b>	A+ = 94-100	A = 89-93	A- = 85-88	<b>Passable :</b>	D+ = 61-64	D = 55-60
<b>Très bon :</b>	B+ = 82-84	B = 78-81	B- = 75-77	<b>Insuffisant :</b>	E = 0-54	
<b>Bon :</b>	C+ = 72-74	C = 68-71	C- = 65-67			

## **Ouvrages obligatoires**

1. Recueil de textes choisis à consulter sur le portail de cours

- N.B.:**
- \* Tout retard lors de la remise d'un document ou absence lors de l'examen ou de l'exposé entraîne automatiquement la note zéro (« 0 »).
  - \* Vos textes, copies papier, devront être remis à la professeure.
  - \* Voir la politique du Département des littératures en matière d'évaluation des travaux et de la correction de la langue (Site web du Département des littératures)